

Commission ADI du 18 mars 2025

Présents : Marion Chemineau (Fondation Rabelais), Daniel Alquier (VP Recherche), Patrick Vour'h (VP Ecoles Doctorales) Christelle Suppo (ED SSBCV), Emmanuel Humbert (ED MIPTIS) Cécile Grosbois (ED EMSTU) Aude Remot (membre élue de la CR) Sandrine Ferré (membre élue de la CR) Manon Ovide (Doctorante élue de la CR) Vivien Fagot-Desperies (doctorant élu de la CR)

Compte rendu :

Avant de regarder dans le détail les dossiers, les éléments ci-dessous sont rappelés et/ou précisés :

- La fondation Rabelais a voté sur son budget 2025 une enveloppe de 6000€ pour venir en aide à des doctorants internationaux pendant leur séjour sur Tours
- La fondation alloue des aides entre 600 € et 1000€ maximum
- Seuls 4 dossiers ont été reçus contre une dizaine en moyenne lors des commissions précédentes. Le nombre de co-tutelle est resté stable, et le niveau de vie en France bien supérieur à beaucoup d'établissements partenaires. La baisse significative du nombre de demandes ne s'explique pas.
- Avec une possibilité d'allocation au maximum de 4000 € (4 X 1000€), la totalité de l'enveloppe ne sera pas distribué.
- Il est proposé de relancer un second appel en avril/mai pour une commission à la rentrée 2025 pour des séjours sur la période septembre / décembre 2025
- Sur les 4 dossiers réceptionnés, 1 relève de l'ED EMSTU et 3 de l'ED SSTED. Ils ont tous reçu un avis favorable des ED voire très favorable. Les demandes varient entre 800€ et 3000€.
- Un constat inquiétant est que la durée des séjours sur Tours ne correspond pas à l'engagement signé par toutes les parties dans la convention de cotutelle. La tendance générale est de prolonger au maximum les séjours sur Tours où l'encadrement de thèse et les conditions pour réaliser les travaux de thèse sont très appréciés des doctorants. Le problème qui en résulte est que les aides dont ils bénéficient pour leur séjour en France (lorsqu'elles existent) ne sont pas suffisantes pour couvrir la durée prolongée du séjour. Les doctorants se retrouvent alors dans des situations de grande précarité.

Discussion et Résultats transmis à la Fondation Rabelais pour décision :

Le directrice de l'ED EMSTU présente le dossier correspondant à son ED. En l'absence de la direction de l'ED SSTED, les dossiers sont discutés par les membres de la commission ADI.

Une fois ces éléments exposés, il est proposé à l'unanimité d'allouer :

une aide de 800€ à

- AYACHI Abir
- HKIRI Insaf
- MNASRI Refka

Et une aide de 1000€ à :

- YAYA OYE Mohamed Salim